



INERTAM POURSUIT SA COLLABORATION AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES ET RENOUVELLE SON AMBITION DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DÉFINITIF DE DÉCHETS AMIANTÉS

Dans le cadre de la déconstruction et de la réhabilitation du lycée Murat situé à Issoire (63), la Région Auvergne Rhône Alpes a fait le choix responsable de la vitrification pour les déchets amiantés issus de ce chantier de grande ampleur. Inertam, filiale d'Europolasma et seule société maîtrisant cette technologie, vient ainsi de commencer le traitement de plusieurs dizaines de tonnes de déchets amiantés reçus en 2020 grâce à la réouverture de son unité au cours de l'été.

La réhabilitation des lycées et plus généralement des bâtiments publics est un secteur porteur sur lequel seule Inertam propose une solution définitive et respectueuse de l'environnement. Europolasma se positionne comme interlocuteur privilégié des administrations qui expriment de plus en plus leur intention d'éradication totale des déchets nocifs d'amiante, en lieu et place de l'enfouissement, procédé perçu à juste titre comme archaïque. Malheureusement, l'absence de capacités d'inertage à l'échelle nationale ou internationale entraîne bien souvent un recours à l'enfouissement, et ce, malgré une volonté affichée de rupture.

C'est dans ce contexte qu'Europolasma étudie des projets d'usines de plus grande capacité, jusqu'à 50 000 tonnes par an (contre 6000 actuellement pour le site d'Inertam), dans plusieurs régions de France avec des partenaires locaux, publics comme privés. Le procédé de l'usine rénovée Inertam doit impérativement être répliqué à plus grande échelle et sur plusieurs sites, pour permettre une réponse adaptée d'une part aux très larges volumes de déchets amiantés émanant d'acteurs privés ou de grands chantiers publics et d'autre part aux durcissements légitimes de la législation.

En effet, une prise de position politique est fortement envisageable puisque, dans le cadre de la loi AGECC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) visant la réduction de l'enfouissement des déchets de manière générale et des déchets amiantés en particulier, l'État français prévoit d'établir au plus tard le 1^{er} janvier 2022, une feuille de route sur le traitement des déchets d'amiante.

Jérôme Garnache-Creuillet, Président-Directeur Général d'Europolasma, ajoute : « *Je souhaite souligner le caractère exemplaire au sens illustratif du choix de confier à Inertam la destruction des déchets amiantés relatifs à un chantier de réhabilitation de lycée, lieu à la fois éducatif et porteur d'avenir. La vie demain se construit ici, maintenant.* »

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Mardi 8 juin 2021 : Assemblée Générale Annuelle

Avertissements

Les facteurs de risques propres à Europlasma et à son Groupe ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr